

Diminution des droits d'auteur en vue

CULTURE Le gouvernement pourrait réduire les droits de reprographie

- Les auteurs tirent la sonnette d'alarme.
- Ils craignent une baisse de ce qu'ils touchent pour chaque photocopie.

L'inquiétude est palpable dans le monde des auteurs et éditeurs. Ce vendredi, le kern va examiner une proposition de réforme de la loi sur le droit d'auteur portée par le ministre Kris Peeters (CD&V). Écrivains, dessinateurs, journalistes, auteurs scientifiques... craignent qu'on y décide une diminution drastique des droits de reprographie qu'ils touchent lorsqu'on photocopie leurs œuvres. Le kern doit en effet décider s'il maintient l'enveloppe annuelle actuelle, soit 23 millions d'euros.

D'après nos informations, deux partis de la majorité, l'Open VLD et la NV-A, y sont opposés, voulant la diminuer à 13 millions d'euros. Ils jugent les droits de reprographie trop élevés dans notre pays. Ils envisageraient également de diminuer la part de ce montant qui revient aux éditeurs (actuellement 50 %), voire de la supprimer totalement. Une décision qui pourrait avoir de lourdes conséquences financières pour certaines professions comme les dessinateurs de BD et les auteurs de publications scientifiques, pour qui les droits de reproduction représentent des montants non négligeables... mais aussi pour les éditeurs belges majoritairement spécialisés dans des secteurs de niche comme le livre scolaire, les ouvrages scientifiques et les éditeurs de journaux, qui sont déjà confrontés à un contexte économique difficile. « *Toutes les options sont encore ouvertes* », tempère-t-on de sources gouvernementales. Le cabinet Peeters ne fait, lui, aucun commentaire.

Les auteurs soulignent que les droits de reprographie représentent 2 euros par Belge

Les droits de reprographie constituent une exception dans la législation du droit d'auteur. En principe, aucune œuvre pro-

tégée ne peut être reproduite sans autorisation expresse de son auteur. Pour des questions pratiques, la loi a prévu que les entreprises et particuliers peuvent photocopier des œuvres protégées sans obtenir ce blanc-seing moyennant le versement d'une rémunération compensatoire à la société de gestion Reprobel, qui va ensuite redistribuer les montants aux différentes catégories d'auteurs et aux éditeurs (50-50). Les particuliers contribuent sans le savoir : lorsqu'ils achètent une imprimante/scanner, le prix d'achat comprend une redevance forfaitaire Reprobel (entre 5 et 30 euros). Les entreprises et organisations (écoles...) paient quant à elles deux fois. Un montant forfaitaire lorsqu'elles achètent une photocopieuse et un montant proportionnel, en fonction d'une estimation du nombre de photocopies réalisées.

Pourquoi modifier ce système ? Parce que le fabricant américain d'imprimantes HP est parti en guérilla juridique contre lui (comme ailleurs en Europe). En novembre dernier, la Cour européenne de justice lui a donné en partie raison, remettant en cause certains passages de la législation belge et obligeant le gouvernement à la modifier. HP y a vu une victoire sur toute la ligne et ne paie plus Reprobel depuis janvier. Les autres fabricants l'ont imité. Conséquence ? Reprobel a perçu deux fois moins d'argent que l'année dernière à la même époque.

Pour répondre aux critiques de la Cour, le gouvernement veut supprimer la perception forfaitaire sur les machines et ne garder que la perception proportionnelle. La logique voudrait qu'on compense le manque-à-gagner pour les auteurs en relevant les tarifs par copie. L'Open VLD et la NV-A y seraient opposés, invoquant des comparaisons internationales qui classent la Belgique en tête des pays où les

droits sont les plus élevés par tête d'habitant. Un argument que contestent les auteurs, estimant que ces classements internationaux comparent souvent des pommes et des poires. Ils soulignent que les droits de reprographie représentent 2 euros par Belge. Soit le prix d'un café. Pour clarifier la situation, le gouverne-

ment voudrait objectiver le préjudice subi par les auteurs du fait que leurs œuvres sont photocopiées, mais l'étude, qui sera confiée au SPF Economie, ne sera pas prête avant deux ans. En attendant, il faudra trancher... ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

RÉACTION

La BD se mobilise

Parmi les nombreuses personnalités et associations qui ont écrit à Charles Michel cette semaine pour dénoncer la diminution des droits de reprographie, on retrouve plusieurs grands noms de la BD belge (Yslaïre, Philippe Geluck, Jean Van Hamme, Janin, François Schuiten...) : « Le système actuel n'a pas été récusé par la Cour européenne, ni par les auteurs et éditeurs, ni par les entreprises ou administrations. Ni par les écoles qui bénéficient d'un tarif préférentiel. Il est mis en cause par des multinationales qui veulent imposer leur vision en Europe, une vision qui ne garantit pas la liberté de la création, ni ne prend en considération les conditions nécessaires à son existence. Allez-vous céder à leurs pressions à notre détriment ? »

J.-F.M.